

Foire aux questions | Rentrée Hiver 2022

Mesures d'entrée au Canada

Comment puis-je m'informer sur les dernières exigences d'entrée au Canada?

Comme les mesures d'entrée au Canada peuvent évoluer rapidement, nous vous recommandons de consulter régulièrement les mises à jour des sites Web officiels du gouvernement du Canada et de l'UQAT pour connaître toutes les conditions d'entrée s'appliquant à votre situation.

- https://voyage.gc.ca/voyage-covid
- www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveaucoronavirus/ressources-sensibilisation/entrer-canada-pandemie-covid-19.html
- www.uqat.ca/coronavirus/etudiants-internationaux

Je n'ai pas reçu de vaccin et je prévois arriver au Canada après le 15 janvier 2022. Seraije en mesure d'entrer au Canada?

À compter du 15 janvier 2022, les étudiantes et les étudiants internationaux de 18 ans et plus qui voyagent au Canada et qui n'ont pas reçu de vaccin ne pourront plus entrer au Canada.

// Quarantaine

J'ai reçu le vaccin, dois-je faire une quarantaine?

Si vous avez reçu 2 doses des vaccins autorisés au Canada, soit Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Covishield, Bharat Biotech, Sinopharm, Sinovac, Janssen/Johnson & Johnson



(exception : 1 seule dose requise), ou une combinaison acceptée de ces vaccins, vous ne serez pas dans l'obligation de faire une quarantaine. Même si vous avez reçu toutes les doses de vaccin requises, vous devez préparer un plan de quarantaine et vous assurer de respecter les mesures appliquées avant votre arrivée.

Vérifiez si vous êtes admissible en tant que voyageur entièrement vacciné.

Je n'ai pas reçu le vaccin et je dois faire une quarantaine. Puis-je passer ma première nuit à mon premier point d'entrée avant de me déplacer à mon centre ou campus? Vous devez vous rendre directement à un lieu de quarantaine approprié pendant au moins 14 jours.

Puis-je faire ma quarantaine chez des amis?

Il est possible de passer votre quarantaine dans un logement partagé si ce dernier est approprié et répond aux conditions en lien avec la mise en quarantaine. Pour savoir comment se mettre en quarantaine, consultez la <u>section quarantaine et isolement</u> du site du gouvernement du Canada.

J'ai fini mes 14 jours de quarantaine, puis-je sortir?

Votre quarantaine commence le premier jour de votre arrivée au Canada et s'achève après le 14^e jour si vous ne présentez pas de symptômes et ne recevez pas un résultat positif au test de dépistage du 8^e jour. Vous ne pouvez pas quitter votre lieu de quarantaine tant que vous n'avez pas reçu le résultat du test requis.

Vaccination

Comment savoir si mes vaccins sont acceptés au Canada?

Les vaccins approuvés par Santé Canada sont Moderna, Pfizer-BioNTech, AstraZeneca, Janssen, Sinopharm, Sinovac et Bharat Biotech. Comme la liste des vaccins approuvés peut évoluer, il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux <u>conditions</u> <u>pour être considéré comme entièrement vacciné en tant que voyageur</u>.

Puis-je me faire vacciner au Québec?

La vaccination est accessible gratuitement à tous et à toutes au Québec. Vous pouvez prendre un rendez-vous en ligne ou par téléphone ou encore vous déplacer à une clinique de vaccination sans rendez-vous. Pour prendre rendez-vous ou pour connaître les clinques sans rendez-vous disponibles, veuillez consulter le site du gouvernement du Québec sur <u>la campagne de vaccination contre la Covid-19</u>.

J'ai reçu un vaccin, mais il n'est pas reconnu par le Canada. Que dois-je faire?



Si vous avez reçu un autre type de vaccin que ceux autorisés au Canada, communiquez avec le 1877 644-4545 ou prenez rendez-vous en ligne sur <u>québec.ca/vaccinCovid</u> en cochant l'option « dépannage Covid ». Un professionnel de la santé évaluera votre couverture vaccinale. Selon les vaccins reçus, il est possible que l'on vous recommande une dose supplémentaire afin d'accroître votre protection contre la Covid-19.

Quelles activités ou quels lieux nécessitent un passeport vaccinal?

Depuis le 1^{er} septembre 2021, un passeport vaccinal est requis pour fréquenter certains lieux publics et des commerces du Québec (ex.: gyms, restaurants, cinéma, festivals, etc.). Pour plus d'information, consultez <u>la page d'information sur les lieux exigeant un passeport vaccinal.</u>

Comment enregistrer les vaccins reçus à l'extérieur du Québec pour obtenir une preuve vaccinale?

Il est possible d'enregistrer les vaccins reçus à l'extérieur du Québec et d'obtenir une preuve vaccinale électronique du Québec (un code QR) afin de fréquenter ces lieux. Il est nécessaire de prendre rendez-vous sur le site Quebec.ca/vaccinCOVID pour enregistrer les vaccins reçus à l'extérieur du Québec, en cochant l'option « Dépannage vaccin COVID-19 » sur l'application de rendez-vous. Il est également possible de composer le 1 877 644-4545. Les personnes concernées devront ensuite se présenter à une clinique de vaccination indiquée sur la plateforme afin de fournir une preuve vaccinale et d'être évaluées par un professionnel de la santé.

Arrivée à l'UQAT

Comment puis-je me déplacer aux centres et campus de l'UQAT à partir de l'aéroport? Consultez la section transport du site Web de l'UQAT.

Quels documents dois-je présenter à mon arrivée?

À votre arrivée, vous devez obligatoirement présenter aux Services aux étudiants internationaux - Bureau du registraire ou au secrétariat de votre centre ou campus les documents suivants :

- Passeport
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
- Permis d'études
- Permis de travail (si requis)
- Originaux de vos diplômes et de vos relevés de notes
- Tout autre document conditionnel à votre admission

Pour les étudiantes et étudiants en mobilité BCI ou en situation d'accueil :



- Passeport valide
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) (si requis)
- Permis d'études (si requis)
- Permis de travail (si requis)

Comment savoir si des documents spécifiques doivent être présentés à mon arrivée?

Vous pouvez consulter les documents spécifiques à présenter en allant sur votre <u>symbiose</u>, section « Dossier académique » et « Avis ».

Où dois-je présenter mes documents?

- Rouyn-Noranda: Présentez-vous au Bureau du registraire local C-125 ou C-127.
- Amos : Présentez-vous au secrétariat (local 5007).
- Val-d'Or: Présentez-vous au secrétariat (local 4118).
- Montréal : Présentez-vous au secrétariat (local-720).
- Mont-Laurier: Présentez-vous au secrétariat (local A-118).
- Témiscamingue : Présentez-vous au secrétariat (local 102).

Inscription

Quelle est la procédure pour m'inscrire à mes cours ou à mes activités?

Avant de pouvoir vous inscrire, vous devez d'abord présenter vos documents aux Services aux étudiants internationaux - Bureau du registraire ou au secrétariat de votre centre ou campus. Il est impossible de vous inscrire à vos cours avant votre arrivée à l'UQAT. Vous pouvez ensuite vous inscrire en communiquant avec :

0 () () () () () ()	
Création et nouveaux médias (CNM)	nouveauxmedias@ugat.ca

Développement humain et social (DHS)

Art-Thérapie art-therapie@uqat.ca
Travail social sc-sociales@uqat.ca

Psychoéducation sc-comportement@uqat.ca

École d'études autochtones etudes-autochtones@uqat.ca

École de génie genie@ugat.ca

Éducation <u>sc-education@uqat.ca</u>

Formation à distance <u>sc-education-fad@uqat.ca</u>

Gestion <u>sc-gestion@uqat.ca</u>

Institut de recherche sur les forêts (IRF) irf@uqat.ca

Institut de recherche en mines et environnement (IRME) irme@uqat.ca

Santé <u>sante-module@uqat.ca</u>

Formation à distance sc-sante@uqat.ca

Que puis-je faire s'il m'est impossible d'intégrer mon programme en début de session?



Si vous croyez ne pas pouvoir vous déplacer au Canada avant la date du 6 janvier, date de début de la session, il est possible de faire une demande de report de session à une session ultérieure. Pour ce faire, adressez-vous à <u>admission-international@uqat.ca</u>. Il est à noter que certains programmes ne sont pas offerts à la session d'été.

Attestations

J'ai besoin d'une attestation d'inscription. À qui dois-je m'adresser?

Pour faire une demande de « preuve de fréquentation scolaire », vous devez remplir le <u>formulaire de demande d'attestation</u> et le retourner par courriel à <u>registraire@uqat.ca</u>.

Comment puis-je obtenir ma carte étudiante?

Une carte étudiante avec photo est fournie dans les campus de Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Mont-Laurier et Montréal. Vous devez être inscrite ou inscrit à vos cours avant de pouvoir obtenir votre carte étudiante.

- Rouyn-Noranda : Présentez-vous à la Coop Le Signet.
- Val d'Or : Présentez-vous au secrétariat (local 4118).
- Mont-Laurier: Présentez-vous au secrétariat (local A-118).
- Montréal : Présentez-vous au secrétariat (local 720).

Une carte étudiante sans photo est expédiée par la poste aux étudiants et étudiantes des autres centres et campus et à tous les étudiants et étudiantes en formation à distance. Si vous vous inscrivez à vos cours après le début de session, vous devez faire la demande auprès de la **Coop Le Signet** pour recevoir votre carte.

À qui puis-je m'adresser pour signer mon attestation d'arrivée?

Vous pouvez faire signer votre attestation d'arrivée en vous présentant aux Services aux étudiants internationaux aux locaux C125 ou C127 du campus de Rouyn-Noranda ou en envoyant votre attestation remplie aux conseillères en services aux étudiants internationaux à sae-international@uqat.ca.

Assurances

Suis-je admissible à la RAMQ?

Vous pouvez être admissible au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) en tant qu'étudiante internationale ou étudiant international dans les cas suivants :



- 1. L'étudiante ou l'étudiant a la citoyenneté de l'un des pays suivants : Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Suède et Roumanie;
- 2. L'étudiante ou l'étudiant a présenté une demande de résidence permanente après avoir été sélectionné par le Québec;
- 3. L'étudiante ou l'étudiant est une personne à charge d'un parent ou d'un conjoint travailleur ou d'une conjointe temporaire au Québec;
- 4. L'étudiante ou l'étudiant dispose d'une <u>bourse d'études ou de stage</u> dans le cadre d'un programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Ouébec.

Comment présenter ma demande auprès de la RAMQ?

Consulter le <u>site de la RAMQ</u> pour connaître les démarches pour présenter une demande d'adhésion.

De quels documents ai-je besoin pour présenter une demande à la RAMQ?

Si vous êtes admissible à la RAMQ, vous devez vous procurer les formulaires requis pour s'inscrire à la RAMQ selon votre pays de provenance avant l'arrivée au Québec.

Consultez le <u>site de la RAMQ</u> pour connaître les formulaires spécifiques à votre situation et à votre pays de provenance.

Je suis admissible à la RAMQ et des frais d'assurance pour étudiante étrangère ou étudiant étranger sont ajoutés à mes droits de scolarité. Est-ce normal?

Les frais d'assurance seront annulés, lorsque vous aurez transmis la preuve d'adhésion à la RAMQ aux Services aux étudiants. À la session d'hiver 2022, vous aurez jusqu'au 31 mars pour présenter votre preuve et vous faire rembourser en totalité. Après cette date, le remboursement peut être appliqué au prorata de la session.

Comment m'inscrire au régime collectif d'assurance Desjardins Sécurité financière (DSF)?

Toute étudiante internationale ou étudiant international qui ne bénéficie pas d'une assurance acceptée par l'UQAT doit obligatoirement souscrire au régime collectif d'assurance offert par DSF. Les conseillères des Services aux étudiants internationaux demanderont pour vous l'adhésion à l'assurance. Vous recevrez votre numéro d'adhérent dans les semaines suivant votre inscription. Les frais seront ajoutés à votre compte étudiant.

Les membres de ma famille m'accompagnent. Seront-ils aussi couverts par l'assurance DSF?

Le régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation de DSF est une protection individuelle. Vous devez demander d'autres types d'assurances pour les membres de votre famille.



Travailler

Comment puis-je obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS) ?

Toute personne qui souhaite occuper un emploi doit posséder un NAS. Ce numéro ne servira que pour les formalités concernant vos revenus d'emploi et pour obtenir vos relevés fiscaux.

La demande du NAS peut se faire en ligne, par la poste ou en personne. Pour connaître la démarche, veuillez consulter le site de <u>Service Canada</u>.

J'ai déjà reçu mon NAS, puis-je commencer à travailler?

Vous ne pouvez pas commencer à travailler avant de débuter votre programme d'études. Au préalable, vous devez aussi vérifier si vous répondez à toutes les <u>conditions</u> vous permettant de travailler en tant qu'étudiante internationale ou étudiant international.

(16-12-2021)

